

Aménagement de la Rue des Ponts

Réunion publique d'information du 18 décembre 2017 à 18h30

Rappel des phases

<i>Tranche</i>	<i>Désignation</i>
Tranche ferme réalisée	<p><i>Section de la RD 2 entre le quai de Loire et la rue du Canal de Jonction + la rue Dugenne + l'aménagement du square et de la place de la Chapelle</i></p> <p>Elle concerne l'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none">- de la RD2, rue des Ponts, pour la section considérée par la tranche, et comprend la signalisation de chantier, les terrassements, les couches de forme, l'assainissement, les bordures, les trottoirs (hors revêtement), les réseaux, les enrobés et les autres travaux de finition.- Annulé suite aux contraintes techniques du chantier : la rue Dugenne : le réseau d'assainissement eaux pluviales et les enrobés. (Contraintes techniques : enfouissement réseau pluvial rue des Ponts plus onéreux que prévu et risque d'effondrement rue Dugenne).- Reporté sur la tranche optionnelle : square et de la place de la Chapelle, et comprend notamment le cheminement piétons, les revêtements et la préparation des espaces verts.
Tranche optionnelle	<p><i>Section de la RD 2 entre rue du Canal de Jonction et le Canal latéral à la Loire</i></p> <p>Elle concerne l'aménagement de la RD2, rue des Ponts, pour la section considérée par la tranche, et comprend notamment la signalisation de chantier, les terrassements, les couches de forme, l'assainissement, les bordures, les trottoirs (hors revêtement), les réseaux, les enrobés et les autres travaux de finition.</p>

Calendrier phases – Tranche optionnelle

A compter du 16 janvier 2017 et jusqu'au 15 avril 2017. Attention aux risques d'intempéries.

Détail travaux de la tranche optionnelle

Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-Satur

Maitre d'œuvre : Conseil Départemental du Cher

Entreprise attributaire : Groupement ROBINEAU / AXIROUTE

Montant des travaux : 1 237 000 € TTC

Rappel des travaux : **plan aménagement vidéo**

- réfection du réseau pluvial
- réfection de la voirie
- réalisation d'entrées riveraines, réfection des bordures, création de stationnements – rue des Ponts.
- trottoirs en grave

Présentation des modalités d'intervention

Début des travaux RD2 par le réseau pluvial par Robineau : démarrage au niveau du carrefour de la résidence Saint-Pierre.

L'entreprise travaillera à l'avancement en direction du Pont du Canal
Quand l'entreprise Robineau aura réalisé le réseau pluvial, Axiroute réalisera le terrassement de la voirie à l'avancement depuis le carrefour de la résidence Saint-Pierre jusqu'au pont du canal puis rebouchera et réalisera les premières couches d'enrobé.

La semaine 14 (avec risque de modification si intempéries), le carrefour du Pont du Canal sera coupé pour réalisation du terrassement, puis de l'intégralité de la dernière couche de roulement.

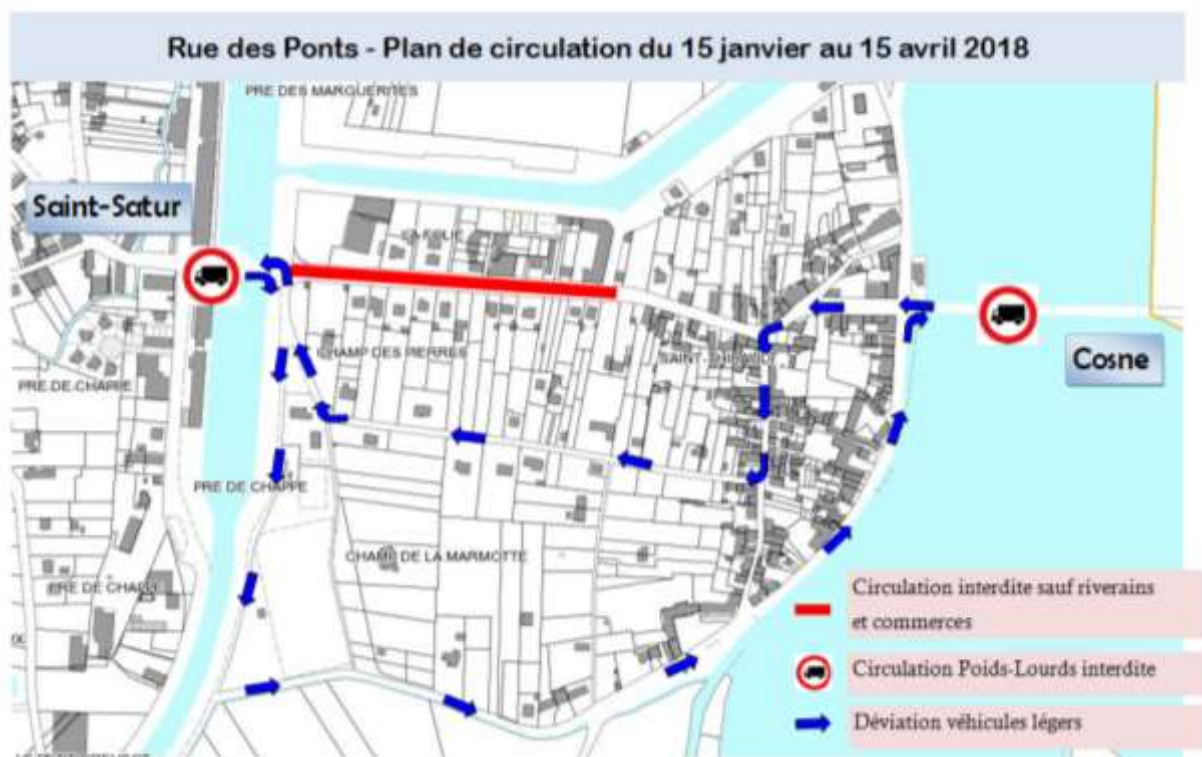
Présentation du planning d'intervention ([vidéo](#))

Les horaires de travaux seront de 8h (ou 8h30) à 12h et de 13h15 à 17h30.

Plan de déviation Tranche Optionnelle

Déviations poids-lourds par le pont de Belleville sur Loire (via Myennes). Le Pont de la Charité sera interdit aux poids lourds tout comme le pont de Cosne sur Loire ([vidéo](#))

Présentation déviation véhicules légers : ([vidéo](#))



Modalité d'accès commerces et riverains (laissez-passer pour véhicules remis par mairie)

L'accès véhicule ne sera pas tout le temps possible vu la profondeur d'intervention.
Un laissez-passer sera fourni pour les véhicules des riverains et commerçants par la mairie.

Réalisation d'un constat préalable par huissier : clôtures

Le constat sera réalisé le 19 décembre 2017.

Questions et remarques

Le Cabasson Gourmand souhaite que l'accès au magasin soit rétabli les deux semaines avant Pâques.
M. GORDET indique que les piétons pourront accéder au magasin, mais que cela ne sera pas possible pour les véhicules. Cela sera étudié en fonction de l'évolution du chantier.

Il est demandé s'il sera possible de passer par le Pont de la Cabarette lors de la fermeture du Pont du Canal. Cela sera étudié. Les chemins de la Loire à Vélo resteront inaccessibles aux véhicules et seront barrés.

Pour les Etablissements Marechal, il est indiqué qu'un camion effectue des livraisons toutes les nuits. Des contraintes de circulations interviendront au fur et à mesure de l'avancement et seront communiquées à l'entreprise. La circulation ne sera pas possible sur certaines journées. Des aides pourront être apportées pour certaines livraisons.

Le ramassage des poubelles se déroulera comme pour la première tranche des travaux.

Paul MARECHAL demande si le trottoir sur lequel sont entreposé des matériaux, vers la fromagerie, pouvait être libéré pour permettre le stationnement des riverains.

M. MASSONAT demande à ce que la gendarmerie soit vigilante au respect des interdictions de circulation, notamment par les camions.

M. PINARD demande qu'un passage piéton soit réalisé en face du magasin pour permettre l'accès au commerce. M. LEOMENT indique que cela n'est pas indispensable.